

Zeitschrift: La musique en Suisse : organe de la Suisse française
Band: 2 (1902-1903)
Heft: 33

Artikel: L'art musical à Marseille [suite et fin]
Autor: Gouiraud, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2^{me} ANNÉE - N^o 33 - 1^{er} MARS 1903

La Musique en Suisse

ORGANE
de la SUISSE FRANÇAISE

Paraissant
le 1^{er} et le 15 de chaque Mois

ABONNEMENT D'UN AN: SUISSE 6 FRANCS, ÉTRANGER 7 FRANCS

Rédacteurs en Chef:

E. JAKES-DALCROZE & H. MARTEAU
Cité. 20 - Genève - Rue de l'Observatoire, 16

Éditeurs-Administrateurs:

DELACHAUX & NIESTLÉ, à Neuchâtel
W. SANDOZ, éditeur de musique, à Neuchâtel

L'art musical à Marseille.

(Suite et fin)

Il faut souhaiter que le mouvement musical symphonique qui grandit à Marseille soit suivi par ailleurs. Parmi les conditions essentielles du succès, il faut compter sur le Mécénat, le dévouement de quelques musiciens et la possibilité d'exploitation dans un assez grand local. Quant au public il est tout disposé à se laisser éduquer musicalement, partout où on lui en fournira l'occasion à bon marché. C'est une erreur de croire que les bons musiciens seuls peuvent éprouver de pures jouissances à l'audition d'une symphonie de Beethoven. La compréhension de la grande musique est aujourd'hui dans l'air, si je puis dire, et le peuple y devient très accessible. Il s'agit de l'amener peu à peu à cette compréhension. De tout temps la musique lyrique, l'opéra, l'opéra-comique, ce que l'on appelle d'un nom plus générique : le *Théâtre*, fut très en honneur à Marseille. Toutes proportions gardées, on peut dire, en passant, que la province — à part quelques grandes manifestations artistiques — connaît mieux le répertoire lyrique que Paris. Depuis quelques années deux ou trois villes en France, font l'expérience de la régie municipale. Marseille n'a pas trouvé un

bénéfice artistique à cette forme de direction. Il est vrai que les Marseillais sont très exigeants, et qu'habituellement à entendre chanter chez eux, en représentation, les meilleurs artistes, ils ne veulent plus admettre une troupe médiocre. D'autres causes sont encore à considérer. Ce n'est sûrement pas trop tard que les municipalités décident la sûreté de l'existence théâtrale. Il rentre dans ce vote et dans l'exploitation théâtrale qui en découle une fâcheuse part d'influence politique et d'intérêts divers, assez éloignés des véritables intérêts artistiques. Dans un but très démocratique, il est vrai, mais peu compatible avec l'équilibre d'un budget théâtral, la régie établit une modicité du prix des places peu en rapport avec les exigences du public. Enfin, le directeur que l'on place à la tête de cette entreprise entraînera la ville dans d'énormes dépenses s'il est véritablement artiste, ou fera petit et mesquin pour prouver l'intelligente économie de sa gestion. Par le système de la régie, les intérêts directs de ce directeur ne sont pas en jeu, il ne les défend pas avec assez d'énergie et d'efforts, ils ne sont pas assez les siens. Marseille, après deux années de tentative de régie, revient à l'ancien mode de la direction responsable, avec subvention. Nous eussions préféré un système de régie mixte

dans lequel les intérêts de la ville et ceux du directeur artistique fussent davantage communs et solidaires. Peut-être l'essaiera-t-on un jour?

Il faut pour finir rendre, ici, justice au dévouement artistique, dont a fait preuve en cette saison difficile, M. l'adjoint aux Beaux-Arts, Léon Roger, qui a dû faire presque l'impossible pour améliorer la situation théâtrale qu'avait créée la municipalité précédente et dont il fut, à son insu, responsable. Une autre manifestation musicale dont nous devons parler, c'est la création à Marseille d'une *Scola cantorum* similaire de celle de Paris, dont le but est de faire entendre la musique d'oratorio, et les œuvres de purs artistes comme Bach, Hændel, César Franck qui trouvent difficilement place dans les programmes des concerts symphoniques ordinaires. Après avoir fait appel à tous les dilettanti marseillais, cette société s'est mise bravement au travail et a pu déjà, grâce au dévouement d'un modeste mais très dévoué et compétent artiste, M. Messerer, aujourd'hui directeur du Conservatoire, donner quelques belles auditions avec le concours de maîtres tels que d'Indy, Guilmant, etc., etc. Les chœurs de la *Scola cantorum*, sont en partie formés par des dames et hommes du monde, l'orchestre est emprunté à l'Association artistique. On y prépare pour le 8 mars les *Béatitudes* de César Franck. Il faut espérer que le succès de cette représentation permettra à cette vaillante société de continuer sa belle œuvre de vulgarisation des grandes œuvres musicales que nous ne connaissons que par la lecture des partitions et tout à fait imparfaitement.

Il me reste pour achever ce long article qui mériterait pourtant encore bien des développements, à parler de la musique de chambre donnée cet hiver. Ce genre de musique qui était autrefois très suivi à Marseille, il y a vingt et quelques années, est aujourd'hui en désuétude.

Les dilettanti semblent avoir perdu le goût de cette musique si intéressante. Le talent et l'enthousiasme de M. Paul Viardot, le chef d'orchestre des concerts classiques, la ténacité de M. Paul Lautier, professeur de violon au Conservatoire, n'ont pu, après de nombreuses tentatives, désarmer ni convaincre une sorte d'apathie qui s'est manifestée chez les amateurs. L'impeccable quatuor Zimmer, qui passa le mois dernier, n'eut pas le don de réveiller cette indifférence et son audition eut un insuccès financier très caractéristique.

Nous pensons que la possibilité pour le public marseillais d'entendre, dans d'assez bonnes conditions, la musique symphonique à grand orchestre, l'a conduit à cette sorte d'indifférence pour les chefs-d'œuvre classiques écrits pour trio, quatuor et quintette à cordes, ou avec piano. Du reste, cette forme intime de l'art musical paraît échapper à la masse du public français en général. Nous doutons — et nous osons le dire — qu'il y soit vraiment accessible, et que comme d'autres peuples voisins, il y trouve, nombreuses, les émotions artistiques réservées à quelques rares élus.

ANDRÉ GOUIRAUD.



ESSAIS FAMILIERS

Augusta Holmès.

Portons une couronne au tombeau de cette noble artiste dont la voix ne s'éleva jamais que pour glorifier l'amour ou l'héroïsme et qui détournant ses yeux des réalités d'ici-bas, sut vivre dans la contemplation ardente des radieuses images qu'elle s'était créées.

Tour à tour parée des belles fleurs républicaines et couverte des haillons de l'Irlande opprimée, tenant à la main, tantôt le sceptre magique des fées et tantôt la grande lyre païenne, elle subjuguait les cœurs par la toute-puissance de sa foi. Son art était empreint, comme sa beauté, d'une majesté hardie. La tendresse et